

Conseil communal du 3 décembre 2018

Concerne : Point 22 - PERSONNEL COMMUNAL - Application de l'article L1213-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - Délégation du Conseil communal au Collège communal pour procéder à certaines nominations

Madame La Présidente, chers membres du conseil,

Après analyse de ce point, nous souhaitons attirer votre attention sur l'impact de cette décision sur le travail des membres de ce conseil, notamment ceux de la minorité.

En effet, le CDLD prévoit une possibilité de délégation du Conseil communal au Collège communal pour procéder à certaines nominations et non pas une obligation.

Chapitre III – Nomination – Art. L1213-1.

Le conseil communal nomme les agents dont le présent Code ne règle pas la nomination. Il peut déléguer ce pouvoir au (collège communal), sauf en ce qui concerne :

1° les docteurs en médecine, chirurgie et accouchements, et les docteurs en médecine vétérinaire, auxquels il confie des fonctions spéciales dans l'intérêt de la commune ;

2° les membres du personnel enseignant.

Si nous vous accordions cette délégation, cela signifierait que les membres de ce conseil ne pourraient prendre connaissance de vos décisions qu'au travers des PV Collège, qui nous seraient transmis plusieurs semaines après votre décision. En revanche, en maintenant ces nominations dans la partie huis clos des ordres du jour des conseils communaux, nous serions informés avant votre décision.

C'est pourquoi nous vous soumettons deux propositions constructives qui respectent le souci de transparence et d'information préalable aux membres de ce conseil :

- soit nous acceptons votre demande de délégation au Collège communal par le Conseil, mais en prévoyant la transmission préalable des ordres du jour du Collège, aux chefs de groupe par exemple,
- soit nous maintenons la délégation au sein du Conseil communal afin que nous puissions prendre connaissance de ces nominations au travers des ordres du jour des Conseils communaux (lors du huis clos).

En espérant que vous serez soucieux de maintenir et de garantir l'information préalable de ces nominations pour les membres de ce Conseil communal, nous vous remercions pour votre attention et voterons pour ce point s'il s'inscrit dans l'une de ces deux propositions.

Hajib EL HAJJAJI
Conseiller communal
et chef de groupe Ecolo Verviers